



## **MOTIONS DE L'APLAES – CONGRÈS D'AIX-EN-PROVENCE (1 juin 2012)**

*L'Assemblée Générale de l'APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur), réunie à Aix-en-Provence le 1 juin 2013, a voté les motions suivantes :*

### **1. Motion sur le nouveau CAPES Lettres**

L'APLAES tient à faire part de ses vives inquiétudes concernant la maquette du nouveau CAPES de lettres. Elle n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les universitaires qui pourtant préparent à ces épreuves les futurs enseignants du secondaire : la spécificité de l'option Lettres classiques, les postes qui lui seront réservés, le rapport avec l'épreuve de Latin pour lettres modernes sont insuffisamment précisés. Les enseignants de lettres classiques doivent rester prioritaires pour l'enseignement des langues, littératures et cultures anciennes à tous les niveaux du collège et du lycée. Il faut veiller à ce que le recrutement garantisse la présence d'au moins l'un d'entre eux dans chaque établissement d'enseignement général, afin que chaque élève ait la possibilité de découvrir les cultures de l'Antiquité. L'APLAES réaffirme son attachement à l'enseignement du grec comme du latin dès le collège.

#### **Motion votée à l'unanimité**

### **2. Motion sur les épreuves de l'oral du CAPES**

L'APLAES conteste le fait que, pour la deuxième épreuve orale, une seule épreuve soit proposée aux étudiants de lettres classiques, quand les étudiants de lettres modernes se voient offrir un choix entre quatre épreuves différentes. Une telle disparité entre les deux options, lettres classiques et lettres modernes, peut entraîner à terme une marginalisation de l'option lettres classiques au sein du nouveau CAPES. L'APLAES propose donc que, pour les épreuves d'admission, la différenciation entre l'option lettres modernes et l'option lettres classiques relève de la première épreuve orale. L'épreuve d'explication de texte avec une question de grammaire française deviendrait ainsi, pour l'option lettres classiques : explication de texte et question de grammaire grecque ou latine. Dès lors, pour la deuxième épreuve, les candidats de lettres classiques pourraient choisir entre les différentes options offertes actuellement aux seuls candidats de lettres modernes, à l'exception de l'épreuve de latin pour lettres modernes : « Littérature et langue françaises », « Français, langue étrangère et français langue seconde » ou « Théâtre ou cinéma ».

#### **Motion votée à l'unanimité moins deux abstentions**



### **3. Motion sur les masters MEEF**

L'APLAES éprouve les mêmes inquiétudes en ce qui concerne la mise en place, dès la rentrée prochaine, des masters MEEF dans lesquels doit s'inscrire désormais la préparation au nouveau CAPES. Les masters devaient remonter dès la fin du mois de mai des universités au ministère ; or, en l'absence des sujets zéro, il est impossible d'imaginer le contenu exact de certaines épreuves et de décider du partage des tâches entre les différentes composantes des nouvelles ESPE. Pour toutes ces raisons, l'APLAES exige un moratoire pour la mise en place du nouveau CAPES et du nouveau master MEEF, ainsi qu'une concertation de toutes les parties concernées.

**Motion votée à l'unanimité**

### **4. Motion sur les universités « territoriales »**

L'APLAES rappelle son attachement aux missions de service public de l'université. Elle exprime son désaccord avec les projets actuels concernant la prétendue rationalisation de l'offre de formation au sein d'universités « territoriales ». Une telle politique aurait pour conséquence la concentration de certains enseignements dans un nombre limité d'universités au détriment des étudiants les plus démunis.

**Motion votée à l'unanimité**

### **5. Motion sur la mention « études classiques » dans les intitulés du master :**

L'APLAES s'inquiète de la disparition programmée de la spécificité des langues, littératures et civilisations grecques et latines dans la nouvelle nomenclature des intitulés du diplôme national de master. Elle demande que figure une mention « études classiques » dans cette nomenclature, sur le modèle des Classics anglo-saxons, mention qui pourrait intervenir au sein de plusieurs domaines.

**Motion votée à l'unanimité**